

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Brouillon d'un rêve numérique

Bourses d'aide à la création de l'art numérique

Objet >

Depuis 1999, la Scam attribue des bourses d'aide à l'écriture et au développement à des auteurs ayant des projets d'art numérique interactif ou linéaire, sur support ou réseaux, à caractère expérimental et/ou documentaire. Chaque bourse, d'un montant maximum de 6.000 euros, est versée en deux temps : 60 % à son attribution et le solde à la présentation des éléments d'une maquette.

Conditions de participation >

Le dossier de candidature doit comporter (en 6 exemplaires) :

- Un synopsis détaillé.
- Une note d'intention.
- Un curriculum vitae.
- Des éléments visuels permettant d'évaluer le projet.
- La liste des matériels et logiciels envisagés.

Exploitation de l'œuvre. Les auteurs, lauréats d'une bourse de la Scam, qui parviendront à mener à terme la réalisation et la production du programme s'engagent à :

- Faire figurer aux génériques des versions définitives la mention du soutien de la Scam.
- Faire participer la Scam, dans la mesure du possible, à la négociation du contrat de production, les lauréats bénéficiant des conseils juridiques de la Scam.
- Déclarer l'œuvre au répertoire de la Scam.
- Adresser un exemplaire de l'œuvre aidée.

Acceptation du règlement. Les candidats expédiant à la Scam un dossier sont réputés avoir pris connaissance des termes du présent règlement et en avoir accepté toutes les clauses.

Les bénéficiaires de ces bourses sont appelés à transmettre à la Scam, dans l'année qui suit, l'état d'avancement de leur projet. Les auteurs qui auront obtenu une bourse ne seront admis à concourir à nouveau qu'après avoir achevé le projet encouragé.

Calendrier >

Les projets doivent être adressés au plus tard le 31 octobre de chaque année, à :

Scam / Bourses art numérique
à l'attention de Jean-Pierre Mast
5, avenue Vélasquez - 75008 Paris

Les résultats sont communiqués par courrier et les noms des lauréats publiés sur www.scam.fr

Les dossiers seront retournés par courrier postal à l'adresse indiquée sur le CV de l'auteur.

Les lauréats sont invités à rencontrer les membres du jury au siège de la Scam.

Contacts >

Jean-Pierre Mast : 01 56 69 58 40 - jean-pierre.mast@scam.fr

Michèle Méharbi : 01 56 69 58 06 - michele.meharbi@scam.fr